

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Les délinquants noirs sous responsabilité fédérale placés dans une unité d'intervention structurée et dans la population carcérale régulière

Les délinquants noirs placés dans les unités d'intervention structurée se distinguent des autres délinquants de ces unités et de ceux de la population carcérale régulière.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

En 2019, l'adoption du projet de loi C-83 a transformé les services correctionnels fédéraux pour mettre l'accent sur la réhabilitation et les soins de santé mentale. Cette mesure législative a également entraîné l'élimination de l'isolement préventif et disciplinaire et la création des unités d'intervention structurée (UIS) pour les détenus dont le cas ne pouvait pas être géré dans la population carcérale régulière. Au total, en 2020-2021, 323 détenus noirs (soit 6,7 %) ont été admis dans un établissement fédéral, et, à la fin de cet exercice, il y en avait 1 043 (8,9 % de la population) sous garde fédérale. La comparaison des caractéristiques des cas des détenus noirs placés dans une UIS avec celles des autres détenus de ces unités et celles des détenus noirs de la population carcérale régulière permet d'obtenir des renseignements importants, particulièrement en ce qui concerne la prestation d'interventions ciblées auprès de ces détenus.

Ce que nous avons fait

Toutes les données sur les délinquants sous responsabilité fédérale placés dans une UIS ont été tirées du Système de gestion des délinquant(e)s du Service correctionnel du Canada le 28 février 2021. Ce jour-là, on comptait 24 délinquants noirs dans les UIS et 1 015 au sein de la population carcérale régulière. Dans les UIS, 88 % de ces délinquants purgeaient une peine de ressort fédéral pour des infractions avec violence alors que ce pourcentage était de 80 % dans la population carcérale régulière. Conformément à ce qu'exige la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, les motifs invoqués pour le placement dans une UIS étaient les suivants : dans 13 des cas (54 %), le comportement du détenu *mettrait en danger la sécurité de l'établissement ou d'une personne*, dans 11 des cas (46 %) *la sécurité du détenu était en danger*, alors que pour aucun des cas on avait avancé que *sa présence nuirait au déroulement d'une enquête*. Des comparaisons ont été effectuées entre les caractéristiques de divers groupes à ce moment-là : les noirs et les autres détenus placés dans une UIS; les noirs et les autres détenus au sein de la population carcérale régulière.

Ce que nous avons constaté

Une mesure prise à l'évaluation initiale a servi à recueillir des renseignements sur les antécédents criminels (l'Indice du risque criminel ou l'IRC). Les analyses ont révélé que, dans les UIS, les détenus noirs étaient moins susceptibles que les autres détenus d'avoir obtenu une cote indiquant que leur risque de récidive est élevé ou très élevé (65 % et 74 %, respectivement). Des différences importantes ont aussi été observées entre les délinquants noirs des UIS et les délinquants noirs de la population carcérale régulière pour ce qui est du risque élevé ou très élevé de récidive selon l'IRC (65 % et 34 %, respectivement).

En ce qui a trait à l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (besoins) utilisé pour l'évaluation initiale des délinquants admis dans un établissement fédéral, d'importantes différences ont été observées entre les détenus noirs des UIS et les autres détenus placés dans ces unités. Dans l'ensemble, les détenus noirs des UIS, les autres détenus de ces unités, les détenus noirs de la population carcérale régulière et les autres détenus de la population carcérale régulière

avaient obtenu une cote indiquant un « besoin élevé d'amélioration » (96 %, 98 %, 70 % et 73 %, respectivement).

En examinant ces données dans le détail, nous avons constaté que les détenus noirs des UIS étaient plus susceptibles que les autres détenus des UIS d'avoir un « besoin élevé d'amélioration » dans le domaine des fréquentations (55 % et 49 % respectivement). La ventilation des indicateurs de ce domaine révèle que les détenus noirs des UIS étaient plus susceptibles d'être soupçonnés d'affiliation à un gang de rue ou au crime organisé (48 % et 24 %, respectivement).

Il est intéressant de constater que les détenus noirs des UIS étaient plus susceptibles que les autres détenus des UIS d'avoir un « besoin élevé d'amélioration » dans le domaine de l'emploi et des études (23 % et 13 % respectivement). En revanche, les détenus noirs des UIS étaient moins susceptibles que les autres détenus de ces unités de présenter un « besoin élevé d'amélioration » dans les domaines des relations matrimoniales et familiales (5 % et 17 %, respectivement), du fonctionnement dans la collectivité (5 % et 10 % respectivement) et, de façon encore plus marquée, de la toxicomanie (14 % et 61 %, respectivement).

Bien que le pourcentage soit plus faible chez les détenus noirs des UIS que chez les autres détenus de ces unités, il est important de souligner le « besoin élevé d'amélioration » dans le domaine des attitudes (68 % et 79 %, respectivement) et dans celui de la vie personnelle et affective (55 % et 70 %, respectivement). En ce qui concerne le domaine des attitudes, les caractéristiques suivantes ont été relevées : a une attitude négative envers le système de justice pénale (95 % et 89 %, respectivement); a une attitude négative envers le système correctionnel (76 % et 78 %, respectivement); et a une attitude favorable envers la violence instrumentale ou axée sur un but (95 % et 88 %, respectivement). Pour ce qui est du domaine de la vie personnelle et affective, nous avons obtenu les résultats suivants : impulsif (86 % et 93 %, respectivement), agit souvent d'une manière agressive (81 % et 80 %, respectivement) et interprète souvent les situations neutres comme étant hostiles (67 % et 50 %, respectivement).

Ce que cela signifie

Ces analyses confirment que le groupe des noirs placés dans une UIS se distingue sur plusieurs plans cognitifs et comportementaux des autres détenus qui y sont placés et des noirs au sein de la population régulière. En général, les détenus noirs des UIS ont des besoins complexes et requièrent des degrés intensifs de service. Ce constat confirme le fait que les interventions doivent être adaptées à leur culture et axées sur la motivation au changement, la résolution de problèmes, la prévention de la violence et les relations interpersonnelles. De plus, ces services doivent être fournis par du personnel correctionnel bien formé et qualifié.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Leslie-Anne Keown

